Procès-verbal

Assemblée communale 21 septembre 2023

Présidence: Monsieur Nicolas Rérat

Scrutateurs: Mme Katharina Bilat, MM. Hervé Cuennet et Angélo Muscari

Citovens habilités à voter en matière communale : 1279

Tractanda:

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 mai 2023 (ce PV ne sera pas lu ; il peut être consulté en ligne sur notre site Internet : www.matran.ch ou commandé au bureau communal).
- 2. Crédit d'investissement pour l'agrandissement et la rénovation de l'école primaire¹
- 3. Informations du Conseil communal.
- 4. Divers.

A 20h00 précise, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. L'assemblée a lieu à la halle de gym. Il nomme ensuite les scrutateurs et demande de compter les personnes présentes. La journaliste de La Liberté, deux architectes, un enseignant et le secrétaire n'ont pas le droit de vote.

Personnes présentes :

76

Citoyens présents ayant le droit de vote:

71

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

M. Rérat demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 mai 2023

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 mai 2023 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose à l'assemblée de l'adopter à main levée. Au vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	76
Citoyens présents ayant le droit de vote:	71
Approuvent:	71
Refus:	0
Abstentions:	0

2. Crédit d'investissement pour l'agrandissement et la rénovation de l'école primaire

M. Nicolas Rérat, syndic, commence à présenter cet objet. Lors de la séance d'information qui a eu lieu le 6 septembre 2023, la Commission de bâtisse a présenté les résultats du projet avant de passer à la réalisation. Ce soir, le Conseil communal ne va pas présenter tous les aspects discutés à cette occasion, mais revenir tout de même sur les éléments principaux de chacun des chapitres abordés. L'école de Matran est composé de 3 bâtiments appondus, à savoir le bâtiment principal de 1977, les pavillons de 1991 et l'AES de 2010. Après l'abandon du projet de transformation de l'ancienne école par l'assemblée communal et l'impossibilité d'acquérir la Maison St-Joseph, il était judicieux de mener des réflexions sur nos infrastructures scolaires, dont aucun assainissement n'avait été réalisé. Parallèlement, l'exécutif se devait d'évaluer les possibilités d'agrandissement en raison de l'augmentation de la population ces prochaines années, ce d'autant plus que les salles de classe actuelles ne sont plus compatibles avec les normes en vigueur.

En 2019, une étude de faisabilité a été menée avec différents mandataires. L'objectif de cette étude était d'analyser les infrastructures de Matran et des besoins scolaires et de l'AES. En plus des travaux de réfection, il a été demandé que des solutions soient trouvées pour augmenter le nombre de salles de classe. La proposition qui en est ressortie a été de rénover l'existant et d'autre part d'intégrer dans le secteur un nouveau bâtiment.

En 2020, l'assemblée communale a accepté un crédit d'étude tout en demandant au CC de mieux occuper le terrain en renonçant à construire un bâtiment séparé.

En 2021, le Conseil communal, avec l'aide de la Commission de bâtisse, a pris en compte les avis exprimés par les citoyens. Il a ainsi favorisé diverses options dont la démolition des infrastructures scolaires existantes les plus vétustes et les reconstruire avec un volume supérieur. L'assemblée a accepté une augmentation du crédit d'étude afin de réaliser un concours d'architecture. Résultat du vote : 65 oui, 4 non, 2 abstentions.

M. Simon Gabaglio, conseiller communal responsable des écoles, poursuite la présentation. Concernant l'identification des besoins, il rappelle que les besoins ont été identifiés et présenté la première fois lors de l'assemblée de septembre 2020 afin d'obtenir le premier crédit d'étude. Ces besoins étaient de deux ordres à savoir démographique et infrastructurels.

Les bâtiments scolaires étant complétement amortis, le Conseil communal a décidé de

mandater ACArchitectes pour effectuer une analyse de l'état des bâtiments et des besoins de rénovation, En effet, aucuns travaux conséquents de rénovation n'avait été entrepris. Cette analyse a permis de mettre en évidence que les deux bâtiments (1977 et 1991) nécessitaient d'important travaux de rénovation, notamment en matière d'isolation, de ventilation, de luminaires ou de sécurité.

Cette analyse a également permis de constater que le dimensionnement des salles de classes n'était plus aux normes. Si cela n'oblige pas une commune à reconstruire des salles de classes, il faut bien prendre compte le nombre d'élèves par classe, les méthodes d'enseignement, ou encore les besoins en salle d'appui, de logopédie-psychologie, de directeur, de travailleur social, d'aide aux devoirs etc. Tout cela dépend des nouveaux règlements et il devient rapidement très compliqué pour les enseignants et leurs élèves de faire le travail qui est attendu dans de bonnes conditions.

Enfin, le développement démographique attendu avec la construction d'imposants nouveaux quartiers allait certainement se reporter sur les effectifs scolaires. Le Conseil communal, soutenu par les deux précédentes assemblées communales, avait choisi de prévoir sur le moyen à long terme avec env. 500 nouveaux logements pouvant accueillir 1000 nouveaux habitants.

Depuis 2020, nous sommes restés très attentifs à cette question démographique et avons continué à quantifier ce développement. Tout d'abord, par une étude comparative de terrain en observant le développement du quartier de la Pâla et en effectuant une comparaison avec le quartier du Platy à Villars-sur-Glâne dont la structures et la répartition des appartements est comparable à Champ-Riond. Dans ces deux cas, nous avons constaté que la demande existait. En quelques années, plus de 80% des appartements ont été occupés. Nous avons également mandaté une étude de projection démographique auprès de la société Microgis qui venait de terminer une étude similaire pour les besoins au niveau des CO. Or les résultats de cette étude ont confirmé qu'en présence d'un effet d'appel d'air liés aux nouveaux logements disponibles, le nombre d'élèves scolarisé en classe enfantine et primaire pourrait atteindre 260 ce qui nécessiterait les 13 salles de classes que nous avions prévus dans le cadre du concours d'architecte.

Enfin, une dernière conséquence qu'il nous fallait anticiper, c'est également l'agrandissement des espaces dédiés à l'AES dont la fréquentation n'a cessé de s'accroitre, indépendamment du nombre d'enfants scolarisés.

M. Dominique Chenaux, conseiller communal membre de la Commission de bâtisse, poursuit sur l'aspect technique du dossier. Les analyses effectuées depuis 2019 démontrent que pour avoir une école adaptée à un enseignement de qualité, il faut rénover le bâtiment de 1977, démonter le bâtiment de 1991 et construire un nouveau bâtiment. Le projet retenu lors du concours d'architecte répond entièrement au cahier des charges édicté par la Commission de bâtisse. Il a été demandé entre autres un bâtiment fonctionnel avec une empreinte au sol minimisée.

La construction de la nouvelle école et la rénovation de l'ancienne doivent être coordonnées. L'école doit en effet rester en activité pendant les travaux. Lors de la première étape, il y aura la démolition des pavillons en octobre 2024, pendant les vacances scolaires. La construction du nouveau bâtiment suivra et sera achevé en en été 2026. Et enfin, il sera entrepris la rénovation de l'ancien bâtiment qui sera achevé en été 2027.

Un soin particulier sera apporté à la sécurité des enfants pendant tous les travaux. L'accès au chantier pendant les travaux de démolition et de construction de la nouvelle école se fera uniquement par la Route de la Forge. Cette solution évitera de croiser le chemin des élèves fréquentant l'école et l'accueil extrascolaire. Le chantier sera entièrement barricadé.

Lors de la 3^{ème} phase du chantier, la rénovation de l'ancien bâtiment, l'accès au chantier se fera depuis le giratoire à la Route de l'Ecole, devant l'administration communale. Il y aura beaucoup moins de gros transports de matériaux. Les architectes veilleront à séparer le chemin des élèves de celui du chantier.

Les services de l'Etat ont déjà pu donner des préavis lors de la demande préalable de permis de construire. Les remarques de ceux-ci ont été pris en compte par les architectes et la demande de permis de construire est prête à être déposée.

M. Nicolas Rérat, syndic, termine la présentation en abordant l'aspect financier à l'aide de 3 slides. Sur le premier, il détaille le coût de l'investissement, crédit d'étude déjà voté compris. Il relève notamment que le Conseil communal a pris en compte de certains risques dans le montant global à voter. A contrario, il n'a pas déduit les opportunités qui pourraient se présenter. Ainsi, le montant qui doit être voté par cette assemblée est de CHF 12'800'000.-.

Matran, Assemblée communale MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

Quoi	Montants
CREDIT D'ETUDE	1 050 000
Honoraires Phase 41-53 (Exécution	1 359 000
Travaux de Rénovation	3 242 000
Travaux d'Extension Subventions cantonales	7 838 000 -488 000
Risques à financer	821 000
REALISATION	12 772 000
TOTAL DU PROJET	13 822 000

VIENI	
Risques (financés)	821 000
Renchérissement 7%	595 000
Containers provisoires	216 000
Parois provisoires salle communale	10 000
Opportunités	-467 000
Conservation sanitaires et carrelage	-133 000
Subventions MINERGIE	-180 000
Economie sur offres compétitives	-154 000
Récapitulation	
Invest. max à financer	13 822 000
Invest avec opportunités	13 355 000
Invest avec opportunités et sans risque	12 534 000

Investissement à valider par l'assemblée communale du 21 septembre 2023 12'800'000.-

2

Sur le deuxième slide, M. Rérat explique l'impact de cet investissement sur les futurs comptes de la commune. Le Conseil communal a fait des simulations et de ce fait cet investissement sera financé par des recettes supplémentaires liées à l'arrivée de nouveaux habitants, par des prélèvements dans la fortune et une possible hausse d'impôt sur les personnes physiques de 4 à 6 points.



Les coûts induits d'environ CHF 760'000.- par an sont finançables...

Quoi	2025	2026	2027	2028	2029		TOTAL 25-30
Coûts annuels	-53 000	-204 000	-285 000	-784 000	-774 000	-763 000	-2 863 000
Recettes supplémentaires disponibles	1 017 000	372 000	142 000	-160 000	-364 000	-213 000	794 000
Augmentation d'impôts			273 000	420 000	420 000	443 000	1 556 000
Dissolution fortune (-)	963 000	168 000	130 000	-524 000	-718 000	-534 000	-515 000

- March 2025 et 2030 et 2030 march 2025 et 2030 et 2030 march 2025 et 2030 et 2
- ... par uneaugm. d'impôts sur les Personnes physiques de 4- 6 points
 = 273'000.- en 2027; 443'000.- en 2030
- a... par la dissolution partielle de la fortune au bilan (CHF 515'000entre 2025 et 2030)

2:

Enfin, M. Rérat présente le plan de financement traditionnel comme pour tout investissement voté par l'assemblée communale.



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

2. Crédit d'investissement pour l'agrandissement et la rénovation de l'école primaire

Plan de financement

Montant de l'investissement(y compris étude) CHF 13'850'000-

Coûts futurs à charge du compte de résultats

Total	CHF	781′750
Entretien courant	CHF	20'000
Intérêts 2.5 % (Emprunt)	CHF	346′250
Amortissement 3 %	CHF	415′500

24

- M. Nicolas Rérat donne ensuite la parole à la Commission financière pour son préavis.
- M. Christian Nobs, président de la Commission financière, donne lecture du préavis de la commission. Il excuse au préalable MM. Michel Waeber et Alberto Lamas qui ne peuvent pas être présents lors de cette assemblée.

<u>Préavis</u>

Crédit d'investissement au projet d'agrandissement et de rénovation de l'école primaire

Afin d'aborder les aspects financiers de cette demande d'investissement avec nos autorités et être en mesure de vous donner un préavis réfléchi, la CFM a eu l'occasion de rencontrer une délégation du Conseil Communal accompagnée de notre boursier communal le 12 septembre 2023. De très nombreuses questions ouvertes sur la prise en charge des coûts à long terme, le besoin réel d'une telle infrastructure, le mode de financement en relation avec les autres besoins de la commune ont été évoqués.

La CFM essayera dans la limite de ces attributions d'analyser et de suivre très activement les différents processus d'investissement de cette nouvelle école, ceci afin d'atténuer les risques potentiels sur une éventuelle hausse d'impôts qu'aucun citoyen de Matran ne souhaiterait!

Vu les résultats de l'étude réalisée pour laquelle nous avions accepté un crédit d'étude de CHF 1'050'000.-, sur la base des informations reçues ainsi que le plan de financement présenté, la CFM préavise favorablement la demande pour l'investissement proposé, d'un montant de CHF 12'800'000.- financé par des crédits bancaires impliquant une charge financière annuelle à délimiter suivant les besoins de notre commune.

M. Nicolas Rérat remercie la commission pour son préavis. Il ouvre la discussion.

M. François Roubaty invite les citoyens à accepter cet investissement, car il s'agit d'un beau projet. Il est très satisfait de constater que le Conseil communal ne compte pas vendre les terrains qui appartiennent à la commune pour financer cet investissement. Il regrette cependant que le Conseil communal n'ait pas prévu plus de salles de classe, mais ceci ne doit pas être une raison de refuser cet investissement.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte le crédit d'investissement de CHF 12'800'000.-, ce qui porte ainsi le montant global de cet investissement à CHF 13'850'000.- en tenant compte des crédits d'étude déjà votés. Cet investissement sera réalisé en partie grâce à des emprunts.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes	76
Citoyens présents ayant le droit de vote :	71
Approuvent:	71
Refus:	0
Abstention:	0

3. Informations du Conseil communal

M. Nicolas Rérat relève que le Conseil communal a deux informations à communiquer.

Changement au Conseil communal

Depuis le 1^{er} juillet 2023, Mme Stéphanie Colella n'est plus conseillère communale. Elle a en effet été nommée Juge cantonale par le Grand-Conseil et cette fonction n'est pas compatible avec le fait de siéger dans un exécutif. M. Rérat la remercie pour le travail accompli et avec quelques photographies, il présente les divers dossiers qu'elle a gérés (Fête du 1^{er} août, boîtes à livres, promotion civique, FriTime, camp de ski et Matran fait son cirque). Il lui remet un petit présent.

Pour la remplacer, le Conseil communal souhaite la bienvenue à M. Simon Gabaglio qui reprend le même dicastère. M. Rérat relève encore que c'est M. Bernard Chassot qui reprend la fonction de vice-syndic.

Concours du Matr'en cause

Depuis quelques mois, le Conseil communal s'est adjoint la collaboration de Mme Brigitte Bouquet et de M. Jean-Pierre Andrey pour la rédaction du Matr'en cause. Il s'agit pour le Conseil communal d'informer au mieux les matranaises et matranais. Des nouvelles rubriques ont été créées, notamment un concours. Lors du 1^{er} concours, il y a eu 39 réponses et c'est Mme Anne Tornare qui a gagné lors d'un tirage fait par informatique par un logiciel trouvé sur Internet. Pour le concours du dernier Matr'en cause, il y a eu 34 réponses et le Conseil communal souhaite faire le tirage lors de cette assemblée. Ce tirage au sort est réalisé par Mme Stéphanie Colella, et le hasard désigne M. Valentin Luginbühl comme lauréat.

4. Divers.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

Le secrétaire :

La parole n'est pas demandée.

A 20h55, **M. Nicolas Rérat** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation et les invite à boire le verre de l'amitié.

Au nom de l'assemblée communale :

le syndic:

	v
O. D:111	NI D !4
O. Pillonel	N. Rérat